— 4e examen de Doctorat : MM. Mercier, Laviolle, Debary, Thibout, Paré. — 4e partie du 5e examen de Doctorat : MM. Caplet, Bigot, Decoopman. — 5e partie de 5e examen de Doctorat : M. Caplet. — Thèse de Doctorat : MM. Vanbeugen, Dupré-Lefebvre, Brot.

OFFICIAT

3e examen probatoire : Mlle Celes.

PHARMACIE (1re classe)

1e examen probatoire : MM. Bulle, Guillomia. — Deparde du 3e examen : M. Lancry.

La fête de la Mi-Carême

Nous avons annoncé que la Municipalité avait décidé l'organisation d'un concours de costumes pour la Mi-Carême. M. Dupied, adjoint aux fêtes, avait convoqué hier pour faire partie du comité d'organisation et du jury trois adjoints, plusieurs conseillers municipaux, plusieurs artistes et un délégué de chaque journal de Lille sans exception.

Cette commission s'est réunie à cinq heures à l'Hôtel-de-Ville.

Parmi les personnes convoquées, M. Barrois, conseiller municipal, a fait savoir qu'il serait absent de Lille le 30 mars; M. Pharaon De Winter a exprimé ses regrets de ne pouvoir faire partie du jury par suite du mauvais état de santé de sa mère ; M. Maxime Boutry a télégraphié de Paris qu'il acceptait l'invitation et qu'il assisterait aux réunions ultérieures.

Étaient présents à l'assemblée d'hier soir : MM. Dupied, Chesquière, Sagot, Lepoutre, MM. Brackers-d'Hugo, Clément, Vaillant, Barrez, Guffroy, conseillers municipaux; Montfort, directeur du Grand-Théâtre ; Carpentier, directeur de l'Union Chorale des Orphéonistes; Gobert, de l'*Echo du Nord*, Lesur, du *Réveil du Nord*, Paul Association du *Progrès du Nord*, Boulogne du *Courrier Populaire*, Hollain, de la *Vedette*.

Il a été décidé que le jury serait divisé en trois sections : 1re section : M. Gambetta, sur le terre-plein de la rue Solférino ; 2e à l'Hôtel-de-Ville, côté de la place de Rihour ; 3e rue de Fives, à l'intersection de la rue Saint-Sauveur. Les sociétés, groupes, musiciens isolés prenant part au concours devront se présenter devant chacun de ces trois jurys entre 3 et 6 heures de l'après-midi.

Les prix seront rendus à l'Hôtel-de-Ville le lundi 21 mars, à six heures du soir. Les adhésions doivent parvenir à la mairie avant le 18 mars, au soir.

Les concours sont ainsi divisés :

1re catégorie. — Plus beaux groupes de 50 personnes au minimum : 1re prime 400 fr. ; 2e, 300 fr. ; 3e, 200 fr. ; 4e, 100 fr.

2e catégorie. — Plus beaux groupes de 12 personnes au minimum : 1re prime 150 fr. ; 2e, 125 fr. ; 3e, 100 fr. ; 4e, 75 fr. ; 5e, 50 fr. ; 6e, 40 fr. ; 7e, 35 fr. ; 8e, 30 fr. ; 9e, 25 fr. ; 10e, 20 fr.

3e catégorie. — Plus beaux couples : 1re prime 100 francs, 2e, 80 fr., 3e, 60 fr., 4e, 40 fr., 5e, 20 fr.

4e catégorie. — Plus beaux costumes, personnes isolées : 1re prime, 60 fr., 2e, 50 fr., 3e, 40 fr., 4e, 30 fr., 5e, 20 fr.

5e catégorie. — Groupe costumé, le plus original : Une prime de 100 fr.

6e catégorie. — Personne isolée, costume les plus originaux, trois primes de 30 fr., 25 fr. et 20 fr.

7e catégorie. — Société la plus nombreuse. 1re prime, 100 fr., 2me, 75 fr.

8me catégorie. — Groupes de musiciens costumés, minimum douze personnes. — Tirage au sort de 250 francs de primes. — Nota : les musiques, incorporées dans les sociétés, prendront part au tirage des primes, si le nombre des membres atteint le chiffre prévu.

1re prime 60 francs, 2me 50 fr., 3me 40 fr., 4me 30 fr., 5me 25 fr., 6me 20 fr., 7me 15 fr., 8me 10 fr.

9me catégorie. — Les plus belles chansons : 1re prime 50 francs, 2me 40 fr., 3me 30 fr., 4me 25 fr., 5me 20 fr., 6me 10 fr.

Des diplômes seront joints aux primes.

Brutale Agression

Un cocher violemment frappé

M. François Duvivier, cocher de fiacre, demeurant au Dieu-de-Marcq, se trouvait hier au soir, vers 10 heures et demie, rue de la Gare, en empêchant Robart, 18 ans, d'attendre des clients qui s'y trouvaient et faisait les cent pas devant sa voiture. Soudain, il aperçut trois individus qui venaient ouvrir la portière.

Il courut à eux mais il reçut en pleine figure un violent coup de poing qui l'inonda de sang. Tandis qu'il appelait au secours, les mauvais gâlés prenaient la fuite. L'un d'entre eux fut même arrêté et conduit au poste. Devant M. le Lisurier, commissaire de permanence, il désigna ses complices qui furent également interrogés. L'enquête n'a pas pu établir exactement la responsabilité et tous trois rejetant la faute l'un sur l'autre, nous nous contentons de donner leurs noms à titre de renseignements.

Ce sont les sieurs Georges Fauconnier, Jules Gravy et Edouard Toussaint.

Dernière heure. — Edouard Toussaint a été seul maintenu en état d'arrestation. Les deux autres prévenus ont été remis en liberté, leur innocence ayant été établie.

Les accidents du jeu

Le petit Fénelon Marche, âgé de 10 ans, demeurant rue Barrée, 5, jouait hier matin avec ses camarades.

L'enfant tomba si malheureusement qu'il se cassa la jambe. Il a été transporté à l'Hôpital de la Charité.

Vol de coupons

Angèle Pettermann, 30 ans, femme Lesaffre, ménagère, demeurant à Roubaix, a été arrêtée au fit arrondissement pour vol de trois coupons d'étoffe au marché de la Nouvelle-Aventure.

LE NORD

Les funérailles de M. Henri Coget

A THUMERIES

Hier ont eu lieu, en présence d'une foule considérable venue de tous les points de la région, les obsèques de M. Henri Coget, une personnalité dont le parti républicain a le droit de s'honorer à tous les points de vue.

M. Henri Coget, possesseur d'une grande fortune, en a fait constamment le plus noble usage.

Bon, généreux, désintéressé, profondément charitable, la mort a réuni autour de son cercueil, non seulement ses amis politiques, mais tous ceux qui ont eu le bonheur de l'approcher de son vivant.

Cet homme de bien ne laisse que des regrets autour de lui ; c'est à peine si quelques milliers de personnes venues de partout pour saluer une dernière fois, la dépouille de ce républicain vaillant et loyal, dont Thumeries va créer dans son range, une étoile difficile à combler.

Les lettres de convocation fixaient le rendez-vous à la maison mortuaire, avant le départ pour l'église.

Nous avons pu constater la présence au convoi et à l'église de MM. Ch. Desmoutiers, Géry Legrand, sénateur, J.-B. Coget, député, Louis Legrand, conseiller d'Etat, Paul Lepeuple, Mamier, Aug. Potié, Dehaus, conseillers généraux, Gruson, ingénieur en chef et Stociet, agent-voyer en chef du département, J.-B. Donneulin, maire de Thumeries, Fl. Sulzenn, maire de Pont-à-Marcq, Victor Lecoq, juge de paix, Boitel, avoué, Carlier, ancien maire de Mouvaux-Prévèle, les familles Barrois et Béghin, MM. Plouvier, Barrois-Brame et Max Brame, E. Dugardin, administrateur du *Progrès du Nord*, E. Lagrillière-Beaucleres, rédacteur principal au même journal, Guir, inspecteur primaire, les membres du bureau de la Ligue républicaine et avec eux, environ 500 membres de la Ligue, etc., etc...

De nombreuses sociétés s'étaient fait représenter aux funérailles, entre autre la *Ligue républicaine du canton de Pont-à-Marcq*, la fanfare d'Ennevelin, les sociétés la *Fraternité* et la *Concorde* de Thumeries, diverses sociétés de secours mutuels, les Scrutateurs du Nord, etc.

Pendant la durée du trajet du château à l'église, nous comptons douze couronnes envoyées par des sociétés diverses. Une de ces couronnes vient des ouvriers et employés de la maison Béghin, une autre des élèves des écoles laïques de Thumeries.

L'ordre de marche en marche prescrit le défilé des bannières avant l'arrivée du corps à l'église.

Nous relevons au passage, les bannières de la Société des travailleurs réunis, des société de Thumeries (fraternité et concorde), des sapeurs-pompiers d'Ennevelin, etc...

La fanfare de Thumeries joue pendant tout le parcours une marche funèbre.

Les cordons du poêle sont tenus par MM. J.-B. Denneulin, maire de Thumeries ; Paul Parsy, maire de Mons-en-Pévèle, conseiller d'arrondissement ; Paul Lepeuple, conseiller général et Bernard, maire de la Neuville.

Après la messe qui dure près de deux heures, le cortège quitte Thumeries, défilé à « vitesse grande », ce qui rend, à travers la petite église, la circulation un peu difficile.

Enfin vers une heure de l'après-midi le corbillon se dirige vers le cimetière.

La, un éloquent discours est prononcé ; c'est celui de M. Paul Lepeuple, conseiller général, discours que voici :

Discours de M. Paul Lepeuple

conseiller général

Messieurs,

La mort frappe à coups redoublés une famille qui honore le canton de Pont-à-Marcq et dont leur cœur M. Henri Coget était le digne représentant.

C'est au sein de cette famille qu'a pris naissance, c'est grâce à elle qu'est développé et s'étendu le grand mouvement d'opinion qui a placé notre canton au rang de ceux les plus fermement attachés aux institutions républicaines et aux idées de liberté.

Mais, pour aboutir à ce résultat que leurs adversaires, étant mieux placés, circonstances locales, seulement chimériques, combien de démarches entreprises, combien de services rendus par celui que nous pleurons ensemble, et par son frère, M. Joseph Coget, dont la mémoire reste, malgré le temps, tenacement et à bon droit, vivante parmi nous !!!

Tous deux fonctionnent bons, épris de justice, aimés des ouvriers, sûrs de leur bon droit, avaient la foi qui transporte, l'ardeur qui anime et le don de faire pénétrer chez les autres la persuasion qui était dans leur âme.

Ils se completaient admirablement l'un par l'autre.

M. Joseph Coget rompu aux affaires, entreprenant, brillant causeur, avait de la lutte, se jouait bravement, mais parfois sans prudence, dans l'arène politique, faisant face à ses adversaires, s'exposant à leurs coups.

D'une nature plus concentrée, moins chevaleresque, au fond moins, mais jusé dans leur étude une dose de philosophie plus grande, M. Henri Coget, préparait la bataille, prévoyait les attaques, cherchait et souvent trouvait le moyen d'un annihilier les effets.

A M. Joseph Coget, nous devons la première affirmation publique contre ceux qui ont tenté d'un parti républicain dans le canton de Pont-à-Marcq.

A M. Henri Coget, la création et le fonctionnement d'une Ligue qui a rendu cette affirmation fructueuse, et, à chaque étape, nous a enfin doté d'une représentation politique complètement républicaine.

Comme républicain, dont les idées se rapprochent de celles que M. Coget a toujours eues et préconisées, j'avais le devoir de retracer le rôle politique joué par lui et de lui attribuer le triomphe de ces idées au milieu de nous.

Ceci fait, que pourrais-je dire de l'ami, de l'homme affectueux, droit, charitable que fut Monsieur Henri Coget ?

Pourquoi aurai-je besoin d'évoquer sa noble figure devant ceux qui l'aimaient et savent que sa bonté était à la hauteur de son intelligence ?

M. Coget était de cœur dont le sourire se grave et reste vivace dans le cœur de ceux qui ont eu le bonheur de les approcher.

En saluant sa dépouille, j'ai voulu honorer celle d'un républicain sincère, d'un protecteur des petits et d'un homme qui a su le mieux comprendre et pratiquer l'amitié.

Adieu, M. Coget, adieu!

Après ce discours, la foule très impressionnée se retire.

On commente dans les groupes l'absence très remarquée de M. le préfet du Nord. On s'étonne que le préfet ne soit point venu saluer la dépouille du vaillant républicain qui rendit tant de services à son parti, c'est-à-dire à la démocratie républicaine de la région, pendant plus de vingt années.

A deux heures un quart de l'après-midi, la cérémonie était terminée.

VALENCIENNES

Le crime de Rouvignies

Nous n'avons rien à ajouter aux renseignements que nous avons donnés hier ; malgré les bruits contradictoires qui circulaient du premier moment, ils sont exacts dans leur ensemble. C'est par erreur d'impression que nous avons écrit que la victime a une fille mariée à Denain ; il est bien vrai que la victime a une fille âgée de 13 ans 1/2, écolière à Denain. Le gendarme Ducret, de Denain, a arrêté le nommé Lecuyer le garde Petit de Rouvignies, chez la veuve Dépée, cabaretière de la Marechale Ferrant.

Vers 7 h. 1/2, le sourd-muet était entré chez M. Philippart, cultivateur à Rouvignies ; il y rentra à 8 h. 1/4 ; il ne rapporta fait, pour une valise qu'il venait emprunter.

M. Philippart avait remarqué qu'il avait son paletot dérobé et supposa que le meuf venait peut-être de se battre.

A 8 h. 45, il se trouvait à l'estaminet Ruelle. Duroi, d'où il devait se rendre, dit-il, à la ferme Fétry. Il allait au cimetière se changer de vêtements et partir à Le Sentinelle.

Comme on le voit, les renseignements qu'il a donnés un peu partout ou il a passé, sont contradictoires.

Il était hanté par cette idée du crime qu'il venait de commettre, et certes on serait procédé à moins.

Mais il n'en fit part à aucune des nombreuses personnes qu'il vit jusque 3 heures 1/2, moment de son arrestation.

Le mobile du crime paraît bien celui que nous avons indiqué hier ; c'est la seule version donnée par l'opinion publique, et nous tenons ces renseignements de personnes bien renseignées d'ailleurs. Il n'y a pas d'autre motif.

La scène, d'autre part, se serait exactement passée de la façon dont nous l'avons contée ; la victime gisait dans une mare de sang, d'une coup de hache au temple.

Le meurtrier a pu compter, à boire sa chope, quand la petite Aline sortit pour prendre le tramway de 7 h. 50, se rendant à l'école à Denain.

La malheureuse victime était veuve depuis huit mois.

LE CRIME D'ONNAING

L'ex-chef de gare Mascret, a été amené au cabinet de M. le juge d'instruction hier, de deux heures à cinq heures.

Il a été mis en présence de la plupart des témoins que nous connaissons depuis longtemps ; mais nous pensons que le parquet de Douai, il ne s'agissait que de l'affaire de coups et blessures.

Il lui a été donné connaissance aussi des déclarations de sa femme et de ses filles à ce sujet. Ces dernières étaient autorisées à voir, à deux heures, le prisonnier à la Maison d'Arrêt.

Donc, toujours le *statu quo* le plus complet.

Distribution des dépêches télégraphiques. — En réponse à une démarche faite par M. Jonnard, député du Nord, au nom de la Chambre de commerce de Valenciennes, M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes vient de faire connaître que pour faciliter le service de distribution des télégrammes, il avait décidé la création d'un nouvel amphi de dépêches-télégraphes.

La société des chemins de fer économiques du Nord, dient d'autre part, d'accorder gracieusement la circulation gratuite sur ses tramways de ces mêmes lecteurs.

Bruay. — *Élection d'un maire.* — Le Conseil municipal de Bruay s'est réuni dimanche dernier pour procéder à l'élection d'un maire en remplacement de M. Defline, décédé. Par 24 voix et 2 bulletins blancs, M. Dorchies, 1er adjoint, a été élu maire.

Hérin. — Dimanche prochain, dans le salon de Mme veuve Herbin, grande fête scolaire organisée par des élèves des écoles publiques, sous la présidence de M. Bisiaux, maire.

La Musique municipale et la Société lyrique y prêteront leur gracieux concours.

La fête commencera à 4 heures 1/2 très précises et sera terminée avant 9 heures sonnées.

Un programme des plus attrayants et des mieux rempli (il ne comprend pas moins de trente morceaux) nous promet une soirée des plus agréables.

CAMBRAI

Elincourt. — Dimanche, à 4 heures de l'après-midi, une conférence politique organisée par le *Comité d'action pour les Libertés républicaines*, du Cateau, a eu lieu à Elincourt, en la salle Fleury, en présence de trois à quatre cents auditeurs.

M. G. Lemyre, ouvrant la séance, a invité l'assemblée à constituer elle-même son bureau et a installé le bureau de la réunion ainsi composé : MM. Clochet, président, Lemoine, Villain, adjoint au maire et Pinson, contre-maître de fabrique, conseiller municipal, assesseurs.

En une longue causerie, très attentivement écoutée et fréquemment applaudie, le conférencier, M. Augustin Gosset, a alors développé le programme suivant :

Avant que la séance fût levée, M. G. Lemyre a invité les républicains présents à prendre la marche du parti républicains d'un programme nettement démocratique, à se sentir les coudes et à former un groupe en vue des élections.

Sur l'heure, 117 adhésions appuyées d'autant de signatures ont été spontanément données et on a cet spéaré au cri de : Vive la République démocratique !

Une très forte majorité est acquise, en cette vaillante commune d'Elincourt, à la politique de la concentration exclusivement faite à gauche, en dehors des radiles.

DUNKERQUE

Accidents. — M. Louis Devetter, 46 ans, étant occupé au déchargement du navigant Norwegien Aysta, a reçu sur les jambes un morceau de glace de 15 kil. Cet ouvrier qui habite à St-Pol-sur-Mer, a été transporté à son domicile par les soins de son patron, M. Delabaye, entrepreneur.

— M. Georges Vanparys, 38 ans, en passant qu'il ne connaît apparemment à M. Vandenbarghe.

M. Vanparys étant actuellement atteint aux jambes, a été reconduit à son domicile.

Agression nocturne. — M. Emile Gongel, à qui il venait Flavigny en voulant, a été accosté par ce dernier la nuit dernière, en passant dans la rue St-Gilles, M. Gongel a reçu un violent soufflet de son agresseur qui allait lui faire un mauvais parti sans l'arrivée de la police qui mit Flavigny en état d'arrestation.

Nos pêcheurs d'Islande. — Deux dandys, la *Marie-Catherine* et la *Ste-Berthe*, se disposent à faire route pour Islande sont sortis mardi matin du bassin du Commerce.

Ces deux navires sont restés embossés au quai dit *le Bouillon*, dans l'avant-port.

Il est probable que pour demain matin, ces deux navires auront fait sortir, ouvrant la manche pour la mer Hyperborée.

Dans quelques jours plusieurs goélettes apparaîtront également pour Islande. Mais le gros de la flottille ne suivra pas avant le 10 courant. Et ce sera encore de bonne heure.

Vol de plomb. — Des audacieux malfaiteurs ont dérobé hors d'un hangar, situé auprès de l'estaminet « Bon Coin », 250 kilogrammes de plaques de plomb.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

Souchez. — M. le curé de Souchez répondant à l'appel d'un de nos correspondants, nous prie d'insérer la lettre suivante :

« Veuillez faire connaître à vos lecteurs :

« Qu'il est complètement faux que, lors de l'enterrement de Jean-Baptiste Choquet, j'aie pris au point de me trouver à une distance du cortège d'autant plus grande que d'ordinaire, de 100 à 200 mètres.

« La vérité est que le cortège me suivait de très près et est entré au cimetière en même temps que moi.

« Il est vrai que l'enterrement a eu lieu à quatre heures de l'après-midi, sur la demande expresse de la famille qui, à cause de l'éloignement de quelques uns de ses membres a demandé que le service fît remis à un autre jour.

Malheureusement cela n'a ses été du goût d'un individu qui a murmuré pendant le convoi.

Lorsque j'eus terminé les dernières oraisons au cimetière, il a pris à partie quelques-uns des premiers, mais ils sont exacts dans leur ensemble. C'est par erreur d'impression que nous avons écrit que la victime a une fille mariée à Denain ; il est bien vrai que la victime a une fille âgée de 13 ans 1/2, écolière à Denain. Le gendarme Ducret, de Denain, a arrêté le nommé Lecuyer le garde Petit de Rouvignies, chez la veuve Dépée, cabaretière de la Marechale Ferrant.

Vers 7 h. 1/2, le sourd-muet était entré chez M. Philippart, cultivateur à Rouvignies ; il y rentra à 8 h. 1/4 ; il ne rapporta fait, pour une valise qu'il venait emprunter.

M. Philippart avait remarqué qu'il avait son paletot dérobé et supposa que le meuf venait peut-être de se battre.

A 8 h. 45, il se trouvait à l'estaminet Ruelle. Duroi, d'où il devait se rendre, dit-il, à la ferme Fétry. Il allait au cimetière se changer de vêtements et partir à Le Sentinelle.

Comme on le voit, les renseignements qu'il a donnés un peu partout ou il a passé, sont contradictoires.

Il était hanté par cette idée du crime qu'il venait de commettre, et certes on serait procédé à moins.

Mais il n'en fit part à aucune des nombreuses personnes qu'il vit jusque 3 heures 1/2, moment de son arrestation.

Le mobile du crime paraît bien celui que nous avons indiqué hier ; c'est la seule version donnée par l'opinion publique, et nous tenons ces renseignements de personnes bien renseignées d'ailleurs. Il n'y a pas d'autre motif.

La scène, d'autre part, se serait exactement passée de la façon dont nous l'avons contée ; la victime gisait dans une mare de sang, d'une coup de hache au temple.

Le meurtrier a pu compter, à boire sa chope, quand la petite Aline sortit pour prendre le tramway de 7 h. 50, se rendant à l'école à Denain.

La malheureuse victime était veuve depuis huit mois.

BÉTHUNE

Lens — Une conférence spectacle organisée par l'association *Ecole Réserve*, aura lieu le dimanche 13 mars prochain à cinq heures et demie du soir, à l'Ecole maternelle centrale (rue Victor-Hugo).

La conférencier, M. Bouery, professeur de rhétorique au collège d'Arras, parlera sur *L'esprit gaulois et la force chez nos pères. L'esprit national.*

Les scènes se terminent par des scènes récréatives se rapportant au sujet traité et qui seront exécutées par de grands élèves du collège d'Arras.

Tout permet de croire que la séance sera aussi intéressante qu'agréable.

Une commission passera prochainement au domicile de chacun membre honoraire pour se renseigner relativement au nombre de chaises à réserver pour la famille, et recevoir une carte spéciale.

Pour couvrir les frais d'organisation, il sera perçu un droit d'entrée de 10 centimes, et le programme sera vendu cinq sous.

— Nous apprenons avec plaisir que notre jeune concitoyen M. Léon Pachon vient de sortir avec un brevet de 2e lieutenant du collège de Saint-Maixent. Il passe comme sous-lieutenant au 1er régiment d'infanterie Coloniale.

M. Pachon est le plus jeune de toute la promotion ce qui est un honneur pour lui et pour la ville de Lens.

Nos félicitations au nouvel officier.

— Pour coups et blessures aux nommés Maertens Théophile et Henri, ouvriers à Lens, procès-verbal vient d'être dressé à la charge du nommé Brouzin François, âgé de 20 ans, mineur, demeurant à Lens, rue de Douai.

— La police a dressé procès-verbal contre Lalous Louis, 30 ans, demeurant à Lens, rue du Château, pour voies de fait au nommé Lamoine René, employé aux mines de Lens, rue du Wetz, à Lens.

— La nommée Dalvalles Sophie, 38 ans, femme Lamory, cabaretière, rue Jacquemin, qui a été frappée par le sieur Potier Eugène, 36 ans, mineur, demeurant à Lens, rue de Loison, a porté plainte et ce dernier s'est vu dresser procès-verbal.

Un assassin à Lens

M. Viart, commissaire de police de Lens vient d'être chargé d'une enquête sur le nommé Gustave De Groot, actuellement détenu à Audenarde (Belgique) inculpé de meurtre et d'assassinat.

De Groot était en novembre dernier encore occupé chez M. Crpers, entrepreneur de terrassement, et prenait pension chez la dame Cavelier rue Neuve du Rempart à Lens ou divers objets appartenant à l'assassin ont été saisis.

Cour d'Assises du Nord

Audience du 1er mars

Attentat à la pudeur à Estaires

Charles Forcq, 49 ans, né à Estaires (arrondissement d'Hazebrouck), manœuvre de métier, inculpé d'attentats à la pudeur sur des enfants âgés de 4 ans, est condamné à **six ans de réclusion**.

L'incendie de la rue de Juliers

A LILLE

Un incendie se déclarait à Lille, le 24 octobre dernier, vers 7 heures du soir, dans un magasin de couleurs, occupé par les époux de Lonheer et situé au n° 81 de la rue de Juliers. Intimgée le jour même de l'incendie, la femme a prétendu que se trouvant dans la salle à manger, elle avait entendu frapper à la porte du magasin, s'étaitlevée pour ouvrir et, passant de la première pièce dans le magasin, avait buté contre une marche et était tombée. Dans sa chute, elle avait laissé échapper une lampe à pétrole qu'elle tenait à la main et qui, en se brisant, avait communiqué le feu à l'appartement.

Mais un voisin, qui se trouvait à sa fenêtre située en face du magasin de Lonheer, avait aperçu, quelques instants avant l'incendie, par l'opaule de la porte d'entrée, dans le coin gauche dudit magasin et près du sol, une flamme d'abord légère qui avait rapidement grandi et gagné une partie des meubles, l'appartement tout entier ; cette flamme ne provenait certainement pas d'une lampe tout à la main.

Cette importante déclaration jointe à la constatation du commissaire de police qui avait vainement cherché, entre la chute de la femme et le magasin, la marche cause de la chute de la femme Lonheer, portaient tous les soupçons contre cette dernière, qui pressée de questions, en décida à faire faire de son crime. Elle avait allumé l'incendie sur les injonctions de son mari ; ils ne s'était pas lorsque il avait mis le feu à la chose, il avait dans la pensée rempli d'essence de térébenthine un vase qui il avait ouvrir place sous des matières inflammables, et il avait qu'elle la mauvaise chose prévue de son mari, après avoir donné à sa femme toutes les indications nécessaires pour la commission du crime.

De Lonheer a fait l'aveu de sa culpabilité. Sa situation commerciale était loin d'être prospère ; largent allait manquer et les réclamations des fournisseurs se faisaient plus pressantes ; Lonheer voyait arriver le moment où toutes marchandises ne seraient plus refusées. Alors, pour éviter des dettes, harcelé par ses créanciers et fort à la double assurance qu'il avait contracté pour une somme bien supérieure à la valeur réelle de son mobilier, il résolut d'incendier la maison. Il mit un projet à exécution sans se soucier de la ruine de ses malheureux, à raison de l'habileté des dispositions prises pour la perpétration du crime, paraissait pouvoir dans les flammes.

Ce n'est, en effet, que grâce à la promptitude des secours que l'incendie a pu être heureusement circonscrit ; le feu ne dépassa pas le magasin complètement détruit, l'escalier fort endommagé et un lit brûlé au second étage ; les dégâts peuvent être évalués à six mille francs environ. Deux incendies rapidement éteints s'étaient déjà déclarés dans le magasin occupé par les Lonheer, mais il paraît établi que ces sinistres étaient purement accidentels. les accusés n'ont pas d'antécédents judiciaires.

La dameuse Pierrette Lonheer, femme de Lonheer, âgée de 56 ans, née à Huist (Hollande) est donc accusée d'avoir mis volontairement feu à une maison habitée appartenant à M. Lonheer, le mari. Pierre de Lonheer, 49 ans, né à Huist, peintre à Lille, est accusé de s'être rendu complice de ce crime.

La femme de Lonheer est **acquittée**, son mari est condamné à **six ans de réclusion**.

Coups et blessures à un agent des douanes

A FEIGNIES

Dans la nuit du 18 au 19 juin 1897, vers minuit et un quart, les préposés des douanes Dusi et Hamillier se trouvaient en embuscade à la plaisance de la Barlière, commune de Feignies, à trois kilomètres de la frontière, lorsqu'ils virent arriver quatre fraudeurs portant chacun deux kilos de tabac. Les contrebandiers avaient pris la fuite en abandonnant leur marchandise. Les douaniers, ceux-ci se mirent à leur poursuite. Dans parvint à en arrêter un qui, se mettant en état d'rébellion, lui portait des coups de poing dans le dos, le mordit au cou et à l'annulaire de la main droite.

Il parvint à échapper en abandonnant son chapeau sur le terrain de la lutte. Dusi tira un coup de revolver et pensa l'avoir atteint ; il l'avait entendu poussar un cri et l'avait vu tomber, puis se relever pour reprendre la fuite. Les blessures de Dusi étaient graves ; elles ont nécessité l'amputation des deux premières phalanges de l'index, et pendant trois mois, ce préposé a été dans l'impossibilité de reprendre son service.

Dans l'obscurité, il n'a pu reconnaître de son agresseur, qu'il ne connaissait pas avant l'action, mais qu'il a déclaré pouvoir reconnaître s'il était mis en sa présence. Les signalements ont été donnés au sieur Alfred Trolly, 27 ans, né à Hautmont, ouvrier d'usine à Neuf-Mesnil (arrondissement d'Avesnes), bien connu pour se livrer à la contrebande frontière avec Trolly, Dusi a affirmé le reconnaître.

L'accusé présentait à la date du crime une blessure pouvant provenir d'un coup de revolver ; de plus, il a été constaté que Trolly possédait un chapeau semblable à celui qui était resté sur le lieu de la lutte.

Enfin une femme Lesquillette est venue déclarer que, trois jours après l'agression, elle avait surpris une conversation tenue par Trolly qui était avoir pris son chapeau, et regretait de n'avoir pas tué Dusi. Trolly a persisté à se déclarer innocent. Il a été condamné le 22 décembre dernier par arrêt de la Cour de Douai à trois mois de prison et à une amende pour le fait de contrebande à l'occasion duquel avait produite la rébellion dont il est accusé.

Trolly est **acquitté**.

POUR VOUS DESALTERER

immédiatement et agréablement et vous reconnoître en même temps prenez un verre d'VIN de

BANYULS-TRILLES à l'EAU

Cet excellent apéritif, si appréciée par le corps médical et les personnes du monde, est déjà fort usage, se trouve dans tous les cafés, se bons estaminets et chez les entrepositaires.

Exiger l'étiquette sur la bouteille.

Chansons & Monologues

EUN' NOCE A LILLE

Ou peut-on être aussi *(bis)*
Qu'au sein de sa famille...
Manche !...

La Noce

Infin, l' grand jour est v'nu, ch'est aujordui l' mariage !
Intre l'garçon Rifin et l' fille à Pinvinache, (riache
Eun biell' noce à l'ecot, on parle d' chint ouverts,
Pinser si cha coûtrès pas l' viante et les desarts.
Heureuse mint qu'Pinvinache, ch'est eun' bonne fiche
Et comme i' n'est point pré d' meite s' dernire que... (miche

Tout l' quartier est d'avis qu' tout marcherra bien.
Et qu' pour les noc's de ch' ville i' n'ev vettrair rien.
Ch'est ch'qu'on dijot eun' femme in poussant u'moche
Pour mieux vir les mariants deschinte d'les cravache.

A l'Eglise, les Camanette

A ch' moumint, tout l' quartier est vratmint sus vus
L'église est pris' d'assaut, car ch'est là l' rilas-vous
Des buveuss d' cafe, j' vex dir des camettes ;
Ou n' voi qu' des blancs bonnets et des vat's coiffes.

L'eun' fait semblant de rien et fait l' causet'int bas,
Tandis qu' pour printe eum p'ruse eune autedong' sin
Et fait ainsi s' venire in mi-chemin d' cha'ne ; brav
Ich ch' est pas serieu, on appelle autoupin
L' mariant, on trouv' qu' n' a point l'air dif' fort

Infin, on li p'roch' mém' d'dit' vif comme eu quien (pomb.
Eh bon ! répligne eune autre, in partant d' l'ecot,
Ch' n' est pas l' égaln d' cheull' potite puans (raine
Et que l's imbarras pou' fair' vir sin jupe blanc,
Ne n' rappell' qu'à l'ecot', nous étm'sans l'min' banc,
Ell' n'est point si fère, ell' n'est point d' manche.

Résultat

Et v'là l's font ch' train-in jusqu'à l' sorti' d'ligliche,
On n' a'in plaint point du train, on a pris ti plaisir,
Seul'mint l'aiwillo ell' tourne et v'là qui son' midi,
Et point d' dinnge au fu au moumint qu' l'homme (r' rinde,

THÉ CHAMBARD

Le plus agréable des Purgatifs.

Si bien que ch' malheureux s'in r'ra sans rien dire
Mais cha ch'est point nouvius, parlons putôt de l' noce.

Après l' Cérémonie

Eun' fois l's affair's réglées, i's n'ont rien fait aut' cosse
Que d' prom'ner dins les rues, et d' pousser l' fameux (r'rinin
Qu'on dit pour l' circonstance et qui met tout in train :

« I's sont rouius tous les amis du voisinache
« Et on peut crier marinche !... »

Cha dur' comm' cha jusqu'au dinner, là ch'est point (mieux.

Pindant l' Dinner

Ch'est l' moumint du plaisi, et les jeun's comm' les (vieux

Mett'nt tertous s' ien' tôt' chacun eun' biell' surprise,
L'un ch'est un bonniquet, l'aute un bonnet d' police,
Et tout in rigolant on fait honneur aux plats,
On bot comm' des vrais trou, on boulott' comm' des (qu'vas.

Mais tout d'un cop, l' mariant' fait un potin du diable,
Car sin garçon d'honneur, in pourmain d'eun' l' table,
Vient d' li print' sin guertier, un biau ruban tout blanc,
Pindant qu' ch'eull' pauver fille ell' vint rouch' comm' (ne
Ch'est bien vir' parlage, chacun s' boutiere, (du sang.
Port' comm' décoration sur p'lit bout d' l' gertiere.
Cha fait un effet bouf, ch'est des longs, des moyens,
Mais pasaous sur tout cha car v'in les mariciens,
Et vous saver tertous, qu' dins parcil' circonstance
Qu'on oblie sin dessert pou' n' pinser qu'à la dance.

L' Bal et l' Conduite

Alors ichi la noce est tout-à-fait in train,
Chin qui dur' bien souvint qu'à quatre heur's du matin,
Mais chach est un détal, on n' in fait point trop d' bile,
On dort quand on a l' temp, ch'est l'habitude à Lille !
Du moumint qu'on rigole et qu'on a d' l'amus mint,
On n' s'occup' point du rest', cha ch'est dins l' régnuel. (mint.

Souvint, ch'est les mariants qui finich' tent l' séance,
Mais cha s' comprind, enin, i's s'imbrass' nit autrance,
Qu' l' mariante ell' se plaint qu'elle a du m' au cœur,
Mais i' répond que ch'est l' marian qui l'est tout in sueur
Et qui donne l' signal pour qu'on s'in va bien vite ;
Alors tout est fini, on lev' fait la conduite,
Ch'est l' moment des adieux et l' biell' mère in profite
Pour faire au bian-garchon un discours qu'ell' débite,
Mais ch'est ichi, pas mal in, attrapa s' fama pu l' bras,
Laiche s' biell' mère parler et dit bonsoir tout bas.

. . . . . .

Et pindant qu' les nouviaux mariés s' couch' tent vans
Ous par' taux s' ra pa' l' bras, in cantant eun' canchon,
On n' conduit les mariés à l' porte d' leu' mason ;
Ch'est l' moumint des adieux et l' biell' mère in profite
Pour faire au bian-garchon un discours qu'ell' débite,
Mais ch'est ichi, pas mal in, attrapa s' fama pu l' bras,
Laiche s' biell' mère parler et dit bonsoir tout bas.

AUGUSTE LABBE.

Nouvelles à la Main

L'autre jour, un pianiste fut prié de faire entendre une de ses dernières compositions.

Il se met au piano, et, sur une fantaisie ornée de gammes chromatiques, de toutes les savantes modulations de la musique transcendante.

Quand il fut au bout de son rouleau, la maîtresse de la maison s'approchant de lui :

— Maintenant, monsieur, soyez assez bon pour nous jouer quelque chose.

BRULE-MAISON.

CONNAISSANCES UTILES

Pour reconnaître le vinaigre falsifié

Un pharmacien de la région donne le procédé suivant :

Faire tremper dans le vinaigre une feuille de papier à filtrer blanc, puis faire évaporer. Si le papier noircit et carbonise, le vinaigre contient de l'acide sulfurique. Il est pur si le papier ne change pas de couleur.

Bonhomme FRANKLIN.

PETITE CORRESPONDANCE

M. U. : Nous ne savons pas exactement. Ce doit être à Saint-Pol-sur-Ternoise, à Pernes et aux environs. — *A. L. D.* : Vous ne verrez pas appelé. — *Une lectrice a Gravelines* : Oui.

LE FACTEUR.

Etat-Civil de Roubaix

Du 1er Mars

Naissances — Alphonse Dumont, cour Paulus, 1. — Germaine Desrousseaux, impasse Nabuchodonosor 32. — Julia Dewylder, rue Jean Bart, 13 — Malvina Guillaume, rue Bayart, 43 — Adolphe Cassart, rue de Blanchemaille — Albert Bosc, rue de Cartigny, 13 — Marcel Lecuyer, rue des Moulins, 69 — Médée Mais Vandendorpe, Grande Rue, 231 bis — Suzanne Cottaux, rue de Maubeuge — Maria Ducatteur, cour Croupelandt, 1 — Carlos Lorouge, cour Locat, 24 — Raymond Vandemoortele, cour Lordelat 1 — Marie Pacmelaire, rue Montgolfier, 5 — Madeleine Accart rue Douai, 1 — Georges Vanierschelden, rue de l'Epeule, 138 — Georges Pierconne, rue de Cartigny, 43.

**Décès